



PROJET D'ELABORATION DU **P**LAN **I**NTER**C**OMMUNAL DE **S**AUVEGARDE DE CÈZE-CÉVENNES



MARS 2023



PICS

AMO AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

AVANT PROPOS

Comment protéger nos concitoyens, nos biens et nos acquis, notre patrimoine, des crises qui menacent ?

Dans une période d'aléas majeurs, naturels, industriels, climatiques, énergétiques, alimentaires, politiques, militaires, l'État n'est plus providentiel, il n'a ni toutes les réponses, ni tous les moyens pour y arriver. L'attente de nos concitoyens est d'autant plus forte et impatiente que, d'une part, les risques et les crises semblent s'accélérer et s'aggraver et que, d'autre part, ces situations sont devenues intolérables au regard de notre niveau de vie, de notre confort et de nos exigences de sécurité.

C'est toute la difficulté de la situation des communes, au centre de ces attentes mais largement sous-dotées aussi bien en moyens humains que financiers ou d'ingénierie. On voit là, l'intérêt de la mutualisation des outils de gestion et de compétences de décision en partageant et additionnant les moyens de chacun au sein de la Communauté de Communes ; celle-ci se voit donc chargée de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le principe du PICS est de mettre à disposition des communes le meilleur plan collectif de sauvegarde possible pour toutes situations de risque ou de crise. Pour cela, la communauté de communes, maître d'ouvrage du PICS, doit, entre autre, s'appuyer sur les données de chaque plan communal de sauvegarde,

Le citoyen, la commune et la communauté : les 3 piliers de la sauvegarde. Pour parvenir à élaborer un PICS efficace, la communauté de communes a besoin idéalement de l'adhésion de chaque habitant et de chaque commune à son plan. Les habitants sont les premiers concernés comme victimes mais aussi comme premiers témoins ou lanceurs d'alerte, les premiers acteurs potentiels intervenant en cas de crise. Motivés ils sont aussi en mesure de convaincre leurs élus de la nécessité de « jouer collectif »

Les plans communaux de sauvegarde ne sont pas toujours complets ou mis à jour. C'est pourquoi il est ici préconisé, comme préalable, d'inciter à les élaborer de façon détaillée pour pouvoir exploiter les informations et les mesures qu'ils contiennent. *(Les communes qui le souhaiteraient peuvent se faire aider par le cabinet choisi pour élaborer le PICS)*

Comme préalable, il nous semble qu'il est donc essentiel de faire participer citoyens et communes à l'élaboration du PICS et de convaincre, par un discours adapté, chaque acteur local de son bien fondé ainsi que de l'absolue nécessité de la solidarité en cas de sinistre

L'ambition de la communauté de Communes De Cèze Cévennes est de produire le PICS le plus complet et le plus opérationnel possible, simple à mettre en œuvre et à mettre à jour.

Sur sa recommandation TEECC propose de s'intéresser à ce qui ne figure habituellement pas - ou peu - dans les PICS existants ou préconisés par l'administration, entre autre :

- **l'aspect préventif** : anticiper une crise en prenant conscience des situations de risques et en prenant les devants (exemple très actuel : aléa climatique, déficit pluviométrique, sécheresse, population et agriculture en grand danger dès cet été)
Nous nous permettons d'attirer particulièrement l'attention sur l'importance de faire procéder à certaines études préalables par des experts sur des situations de crises potentielles jugées majeures par le territoire. Ce dispositif permet d'évaluer les risques réels en terme de fréquence, de probabilité de survenue, d'importance des dégâts provoqués et, de ce fait, de décider de mobiliser les moyens adéquats
- **la sécurité alimentaire**
- **l'accès à l'énergie**

Un PICS bien élaboré peut solidariser les habitants et les élus du territoire. Il peut singulariser et valoriser la Communauté de Communes aux yeux des institutionnels et décideurs politiques lui permettant d'obtenir ainsi des moyens financiers nécessaires à l'acquisition de matériels, de personnels et de formation indispensables à une gestion efficace des risques et crises.

TEECC, chargée de l'élaboration du cahier des charges du PICS De Cèze Cévennes a mis en place 3 niveaux de travail depuis Octobre 2022 :

- des groupes de travail étudiant chacun les différents éléments de la problématique : textes de loi, expériences vécues, plans communaux, réserves communales, dispositifs catégoriels, cadres nationaux, définitions des notions de risques et de crises, historiques des aléas de la région, données et spécificités locales, avis d'experts sur le territoire etc
- des réunions plénières de l'ensemble des membres de l'association destinées à rendre compte des travaux de chaque groupe et à les critiquer, à mettre en commun idées et suggestions, à faire évoluer et valider la structuration du cahier des charges proposée
- Un comité de pilotage et de rédaction chargé de définir la structure, le plan, les outils, les cohérences, les organisations de la communication et les orientations du cahier des charges

Nous remercions tous les membres de l'association ayant contribué à ce dossier, les partenaires experts qui nous ont conseillés, l'équipe de la communauté de communes De Cèze Cévennes qui nous ont aidés à cadrer notre travail et à lui donner les bonnes orientations pour pouvoir proposer aujourd'hui un document que nous espérons efficace.

CAHIER DES CHARGES DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE-CÉVENNES



MARS 2023

Table des matières

Liminaire.....	1
Lexique.....	1
Partie 1 ENJEUX ET CONTEXTE.....	2
1.A.PICS, Plan Inter-Communal de Sauvegarde.....	2
1.A.1.cadre réglementaire.....	2
1.A.2.Objet du Plan Intercommunal de Sauvegarde	2
. Notion de risque	2
. Prévision-prévention-protection.....	3
. Notion de crise.....	3
. Principe des PICS.....	4
Maillon de la chaîne opérationnelle	4
Déclenchement.....	5
Fonctions du P.I.C.S.....	5
Au delà du cadre réglementaire du P.I.C.S.....	5
Contenu.....	6
Communication et Appropriation du PICS.....	6
Appropriation du P.I.C.S. par les différentes communes.....	6
Diffusion à la population	7
Révision du PICS.....	7
1.B.Spécificités de la Communauté de Communes Cèze Cévennes.....	7
1.B.1.Situation	7
. Situation géographique.....	7
. Situation sociale.....	8
1.B.2.Climat.....	8
Actuel	8
Projection climatique 2030-2050-2100.....	8
1.B.3.Risques à prendre en compte dans le PICS de la communauté de communes.....	9
. Risques technologiques.....	9
Barrage de Sénéchas.....	9
Risque Seveso Salindres.....	9
Risques miniers.....	9
Risques ruisseaux couverts.....	9
Risques transport matière dangereuse.....	10
Risques atomique (Pierrelatte, site de Marcoule à Chusclan).....	10
. Risques climatiques.....	10
Canicules.....	10
Sécheresse.....	10
Risques inondations.....	11
Tempête.....	11
Neige/verglas et grand froid.....	11
Risques feux.....	11
. Risques Sismiques.....	11
. Risque effondrement de terrain.....	11
. Risques terroriste.....	12
. Risque Cyber.....	12
. Risque Sanitaire	13
1.B.4.Demandes spécifiques de la communauté de communes.....	13
. Volonté d'anticipation.....	13

. Approvisionnement énergétique	13
. Sécurité Alimentaire	13
Partie 2 MISE AU POINT DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE INTER-COMMUNAL	15
2.A.Organisation de la phase étude.....	17
. Référent intercommunalité.....	17
. Comité de pilotage.....	17
. Comités techniques.....	17
. Organisation du travail	17
2.B.Phases successives.....	18
Phase 1 Analyse des risques en présence.....	18
Objectif de la phase.....	18
Éléments de mission.....	18
Etape 1. Collecte de données.....	18
Etape 2 Nouveaux Domaines.....	19
Etape 3 Synthèse des risques présents sur le territoire	20
Documents à fournir.....	20
Phase 2 Analyse des moyens de prévision, de prévention, de protection.....	21
Objectif de la phase.....	21
Éléments de mission.....	21
Etape 1 Compilation de données.....	21
Etape 2 Procédure d'évaluation	21
Etape 3 Préconisations.....	21
Documents à fournir.....	22
Phase 3 Structure et Logistique	23
Objectif de la phase.....	23
Élément de mission.....	23
Niveau 1 Structure et organisation.....	23
Niveau 2 Procédure générale d'urgence.....	24
Documents à fournir.....	26
Phase 4 Élaboration des outils.....	26
Objectif de la phase.....	26
Éléments de mission.....	26
Tableau de bord.....	26
Fiches réflexes.....	26
Fiches fonctions.....	27
Fiches aide à la décision.....	27
Fiches scénario pré-établi.....	27
Fiches actions.....	27
Cartographie.....	28
Annuaire de crise.....	28
Main courante.....	29
Inventaire des moyens.....	29
Formulaires, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi.....	29
Documents à fournir.....	30
Phase 5 Évaluation du Plan Inter-Communal de Sauvegarde.....	30
Objectif de la phase.....	30
Éléments de mission.....	30
Différents types d'exercices.....	30
Préparer les exercices.....	30
Réalisation d'exercices partiels.....	31

Retour d'expérience.....	31
Documents à fournir.....	31
Phase 6 Plan intercommunal de sauvegarde opérationnel	31
Objectif de la phase.....	31
Éléments de mission.....	32
Rédaction finale du plan de sauvegarde inter-communal.....	32
Information de la population :.....	32
Réalisation d'un exercice général.....	32
Documents à fournir.....	33
2.C.échancier.....	33
2.D.Marché Public.....	34
2.D.1.Type de marché.....	34
2.D.2.Critères d'attribution du marché.....	34

LIMINAIRE

La communauté de communes Cèze Cévennes a confié à TEECC la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'élaboration de son Plan Inter-Communal de Sauvegarde

Il est rappelé que, de façon générale, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter un projet. Il a un rôle de conseil et, ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage.

La mission consiste essentiellement à établir un cahier des charges détaillé portant sur l'ensemble des dispositions à prévoir et à prendre pour faire face aux crises potentielles dans les domaines climatiques, naturels, énergétiques, technologiques et alimentaires et aux risques encourus. Ce cahier sera transmis à un cabinet conseil qui se chargera de l'élaboration du PICS

LEXIQUE



COGIC	centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
COZ	centre opérationnel de zone
COD	centre opérationnel départemental
DECI	défense extérieure contre l'incendie
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
EPCI	établissement public de coordination intercommunale
MIC	monitoring and information center
ORSEC	organisation de la réponse de sécurité civile
PAC	porté à connaissance
PAT	plan alimentaire territorial
PCO	poste de commandement opérationnel
PCC	poste de commandement communal
PCS	plan communal de sauvegarde
PICS	plan intercommunal de sauvegarde
PPRn	plan de prévention des risques naturels
PPRi	plan de prévention des risques d'inondation
SDACR	schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SDIS	service départemental d'incendie et de secours

1.A. PICS, PLAN INTER-COMMUNAL DE SAUVEGARDE

1.A.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940284>

Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046710933>

code de la sécurité intérieure

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000025503132>

code de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006074220>

1.A.2. OBJET DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Notion de risque

Le risque caractérise l'éventualité d'un événement qui peut causer un dommage. Plus précisément, dans le cadre d'un plan de sauvegarde, il faut considérer qu'un risque est la possibilité qu'un aléa se produise et touche une population vulnérable à ce dernier.

L'aléa est un concept qui désigne un phénomène plus ou moins probable sur un espace donné; il est décrit par sa nature, sa localisation, sa fréquence (probabilité et/ou date d'occurrence) et son intensité.

La vulnérabilité désigne pour sa part le niveau d'effet prévisible de cet aléa sur les enjeux ; ces derniers regroupent aussi bien les hommes, leurs biens, leurs activités que les milieux dans lesquels ils vivent. Elle peut être physique, économique, sociale ou environnementale.

La notion de risque recouvre donc à la fois le danger et l'endommagement potentiels; l'aléa ne devient un risque qu'en présence d'enjeux humains, économiques et environnementaux.

Le risque est dit majeur lorsqu'il peut faire de très nombreuses victimes et occasionner des dommages considérables, dépassant les capacités de réaction des instances concernées (États, sociétés civiles), à l'échelle de la zone touchée. Le risque majeur est caractérisé conjointement par une faible probabilité d'occurrence (faible fréquence) et d'énormes conséquences, il peut alors devenir une catastrophe perturbant durablement les équilibres naturels et sociaux à divers niveaux d'échelle. Les conséquences, pour la population, sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles.

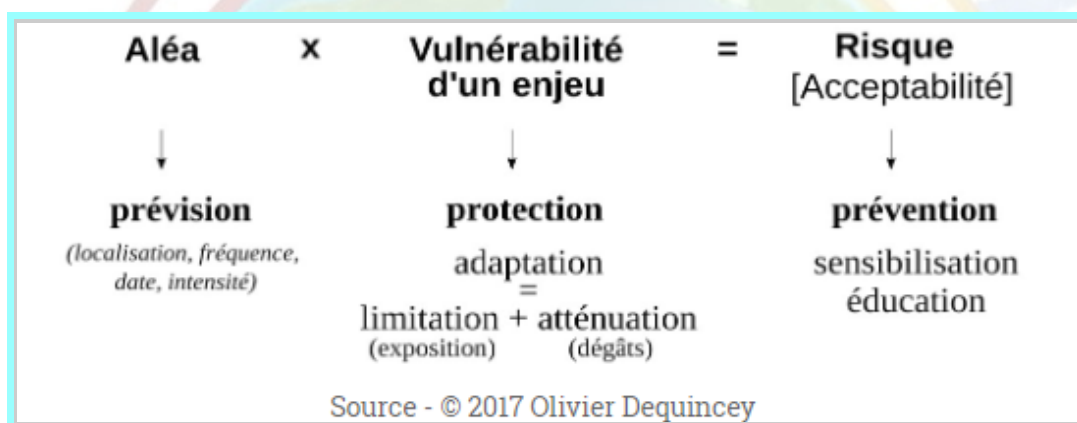
Prévision-prévention-protection

L'atténuation des risques repose sur les trois « P » : Prévision, Prévention, Protection.

La prévision est l'étude précise de l'aléa (nature, fréquence, localisation, intensité, voire date des événements majeurs) permettant un calcul pondéré du risque. Elle permet de mettre en place des protocoles de manière claire.

La prévention est l'ensemble des mesures visant à anticiper aléas et impacts par divers moyens (apprentissage de gestes ou consignes à suivre en cas de problème, mise en place et respect de règles ou protocoles d'action...) afin de diminuer le risque global.

La protection est l'ensemble des mesures prises pour diminuer l'impact potentiel d'un aléa sur un enjeu donné (population, construction...), et donc diminuer le risque en diminuant la vulnérabilité. Elle se manifeste par l'acquisition de moyen de protection certes, mais également par l'adaptation (limitation/diminution de l'exposition à l'aléa et ses effets potentiels-atténuation/baisse des effets néfastes...)



Enfin, l'acceptabilité est le seuil de tolérance d'une personne, d'un groupe ou d'une société face à un risque. Ce seuil dépend des enjeux touchés mais aussi de considérations personnelles, culturelles, ...; elle peut donc être différente selon le niveau envisagé (personnel, groupe, État), le lieu (culture, informations disponibles) et le temps (évolutions culturelles et sociétales, éducation...).

Notion de crise

Selon l'article R. 731-5.-I. du code de sécurité intérieure - «Le plan intercommunal de sauvegarde organise, sous la responsabilité du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise. Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisés par l'établissement ou par le service commun au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.»

«Le plan communal de sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des situations de crise impactant la population selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Ce plan prépare et assure la réponse opérationnelle au profit de la protection et de la sauvegarde de la population.

Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation de la réponse

opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale» Décret n°2022-907 du 20 juin 2022

Comme on le lit, les P.I.C.S. sont intrinsèquement liés à la notion de crise, c'est-à-dire une perturbation caractérisée par sa soudaineté et sa gravité. Si le risque caractérise l'éventualité d'un événement, la crise est la concrétisation de ce dernier.

Néanmoins tous les risques n'entraînent pas inévitablement une crise dans la mesure où cette dernière est caractérisée par sa soudaineté. Ainsi, il existe bel et bien un risque radon, mais une crise du radon, non puisqu'il ne devrait jamais y avoir une urgence radon.

Il est également important de garder en tête qu'une crise peut avoir un effet domino et déclencher d'autres crises (une inondation peut entraîner la rupture d'un barrage, qui entraîne la rupture d'approvisionnement énergétique ainsi qu'une crise sanitaire lors de la phase retour à la normale,...)

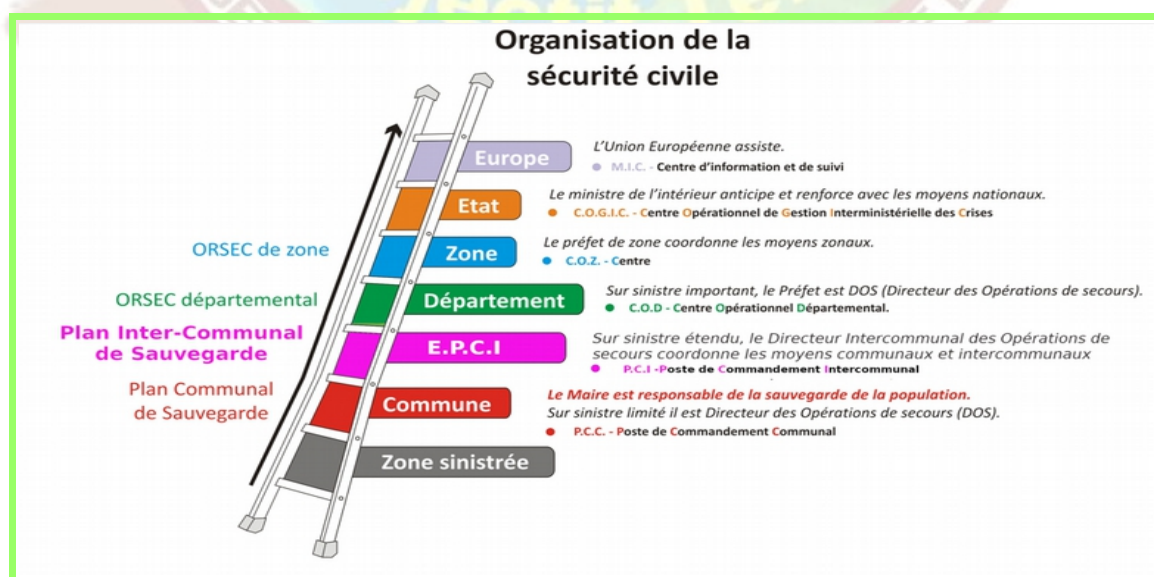
Enfin, chaque crise s'orchestre en trois phases successives: la pré-crise, la phase critique et la phase retour à la normale. Chacune de ses phases devra être identifiée afin de pouvoir apporter des solutions opérationnelles adaptées. En «temps normal», l'accent est mis sur la prévention et l'éducation de la population; la cellule de crise issue du PICS sera en mode veille. Dès les premières prémices d'une crise, l'accent sera mis sur la communication avec les usagers et les outils d'aides à la décision; la cellule s'éveille. En phase critique, elle est en pleine activité. Elle accompagne également la phase retour à la normale, en veillant notamment à l'effet cascade susmentionné.

Principe des PICS

Le PICS est donc mis en action normalement quand il y a la survenue d'une crise. Le principe est de mettre à disposition des communes le meilleur plan collectif de sauvegarde possible pour toute situation de risque ou de crise.

Maillon de la chaîne opérationnelle

Les plans intercommunaux de sauvegarde doivent s'intégrer dans une chaîne opérationnelle. Ils constituent un maillon qui se situe sur l'illustration ci-dessous entre le niveau communal et le niveau départemental.



Chaque P.I.C.S. doit s'appuyer sur les plans et les données des plans communaux de sauvegarde, doit organiser l'information et la communication entre toutes les communes concernées par la situation, doit mettre en action des moyens qui seraient propres à l' E.P.C.I., doit établir un plan de commandement détaillant le niveau et l'ordre d'intervention des acteurs concernés, doit établir une cellule de crise gérant les informations, la communication et, le cas échéant, les décisions.

Les plans communaux de sauvegarde ne sont pas toujours complets ou mis à jour. C'est pourquoi il est préconisé, comme préalable, d'inciter chaque communes à les élaborer de façon détaillée pour pouvoir exploiter les informations et mesures qu'ils contiennent.

Enfin, Le plan intercommunal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2. du code de la sécurité intérieure et doit donc en inévitablement y être associé.

Déclenchement

Il est important de rappeler que le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire. Le PICS est un outil au service de l'efficacité de l'action des collectivités. Pour autant, le pouvoir de décision en matière de gestion de crise et la responsabilité d'alerter et de mettre en sécurité la population reste de la compétence de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le maire conserve la direction des opérations de secours. Déclencher le plan de sauvegarde inter-communal est un acte qui est donc initié par un des maires de l'intercommunalité. Le recours à ce plan ne mène aucunement à un transfert de responsabilité vers le président de l'EPCI.

La mobilisation des capacités de l'établissement public de coopération intercommunale relève toutefois de son président ainsi que les actions visant à la continuité et au rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires, sans préjudice des mesures d'urgence prises par les maires.

Fonctions du P.I.C.S

Au vu de ce qui a été exposé précédemment, le plan intercommunal de sauvegarde est certes un document d'organisation de la réponse opérationnelle mais doit aller plus loin.

Il doit en effet rencontrer les 4 fonctions suivantes:

1. développer un processus opérationnel de sauvegarde
2. permettre d'anticiper ---> augmenter la résilience
---> voire éviter la survenue de la crise
3. assurer une meilleure coordination
--->harmoniser les plans communaux de sauvegarde
4. faire en sorte que la prise en compte du PICS soit un élément majeur dans la planification des projets développés sur le territoire.

Au delà du cadre réglementaire du P.I.C.S.

La réalisation du plan intercommunal de sauvegarde est obligatoire dès lors qu'au moins une commune est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de

sauvegarde. Ces derniers abordent évidemment les risques « classiques » présents sur le territoire: les risques naturels, les risques technologiques.

La volonté de la Communauté de Communes Cèze-Cévennes est effectivement de rencontrer ses obligations réglementaires mais également d'intégrer dans la démarche les risques émergents, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement énergétique.

A ce jour, seuls les risques classiques ont été appréhendés dans les plans communaux de sauvegarde; l'étude des risques émergents, de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement énergétique tant au niveau communal qu'intercommunal fait partie du présent cahier des charges.

Contenu

Conformément à l'article R. 731-5 du code de sécurité, le plan intercommunal de sauvegarde comprendra a minima :

1. Une mise en commun de l'analyse des risques identifiés et du recensement des enjeux de chaque commune membre ainsi qu'une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale ;
2. Les modalités d'appui à toutes les communes membres lors de la gestion de la crise afin d'assurer la protection et le soutien de la population ;
3. Un inventaire des moyens mutualisés par toutes les communes membres, des moyens propres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ou pouvant être fournis par les personnes publiques ou privées en cas de crise. Cet inventaire comprend notamment des capacités logistiques ;
4. Un recensement des ressources et des outils intercommunaux existants ou organisés dans le cadre du service commun mis à disposition des communes par le président de l'établissement et dédiés à :
 - a) La prévention et à la gestion des risques ;
 - b) L'information préventive de la population ;
 - c) L'alerte et à l'information d'urgence de la population ;
 - d) La gestion de crise ;
5. Les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée et d'appui à la prise en compte des personnes qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés
6. L'organisation et la planification de la continuité d'activité et du rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre utiles en cas de crise ;
7. Les dispositions spécifiques complétant les dispositions susmentionnées, devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés sur le territoire intercommunal.

Communication et Appropriation du PICS

Appropriation du P.I.C.S. par les différentes communes

Pour parvenir à élaborer un PICS efficace, la communauté de communes a besoin de l'adhésion de chaque commune à son plan. Il est donc essentiel de les faire participer à son élaboration et de convaincre, par un discours adapté, chaque acteur local de son bien-fondé ainsi que de l'absolue nécessité de la solidarité en cas de sinistre

Diffusion à la population

L'information du public sur les mesures de prévention, les mesures de protection et de sauvegarde, les processus opérationnels et les consignes à effectuer est cruciale afin que chacun puisse être acteur de sa propre sécurité.

La population sera informée dès la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde en utilisant une pluralité de vecteurs de communication : plaquettes distribuées dans les boîtes aux lettres ou remises lors d'une réunion d'information, présentation dans les lieux stratégiques (écoles, Ephaad, ...) mise à disposition en mairie et lieux publics, mise en ligne sur le site internet ... afin de permettre une appropriation par les administrés

Révision du PICS

Bien que révisé tous les 5 ans maximum, le plan intercommunal de sauvegarde doit intégrer les évolutions probables du changement climatique, des modes de vies,...

1.B. SPÉCIFICITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈZE CÉVENNES

La communauté de Communes De Cèze Cévennes regroupe les communes suivantes:

ALLEGRE-LES-FUMADES	BARJAC
BESSEGES	BORDEZAC
COURRY	GAGNIERES
MEJANNES-LE-CLAP	MEYRANNES
MOLIERES-SUR-CEZE	NAVACELLES
PEYREMALE	POTELIERES
RIVIERES	ROBIAC-ROCHESSADOULE
ROCHEGUDE	SAINT-AMBROIX
SAINT-BRES	SAINT-DENIS
SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLLOS
SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
THARAUX	

Pour plus d'information sur chacune d'entre elles, voir le site <https://plu-cadastre.fr/>

1.B.1. SITUATION

Situation géographique

Le territoire de Cèze-Cévennes se situe au nord du département du Gard, il est encadré à l'ouest par le territoire d'Alès Agglomération, au sud par le pays d'Uzès, par le Gard Rhodanien à l'est et par le département Ardèche au Nord.

Carte <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=report&chapter=terr2&report=r15&selgeo1=epci.200035129>

voir annexe 1

Situation sociale

Population de 19.288 habitants en 2019. 37,6 % de celle-ci est âgée de + de 60 ans. 42 % de retraités. Taux de pauvreté : 25 %

<https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=report&chapter=pop2&p=1&report=r15&selgeo1=epci.200035129>

<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=report&chapter=evolpop&report=r02&selgeo1=epci.200035129>

Voir annexes 2 et 3

1.B.2. CLIMAT

Actuel

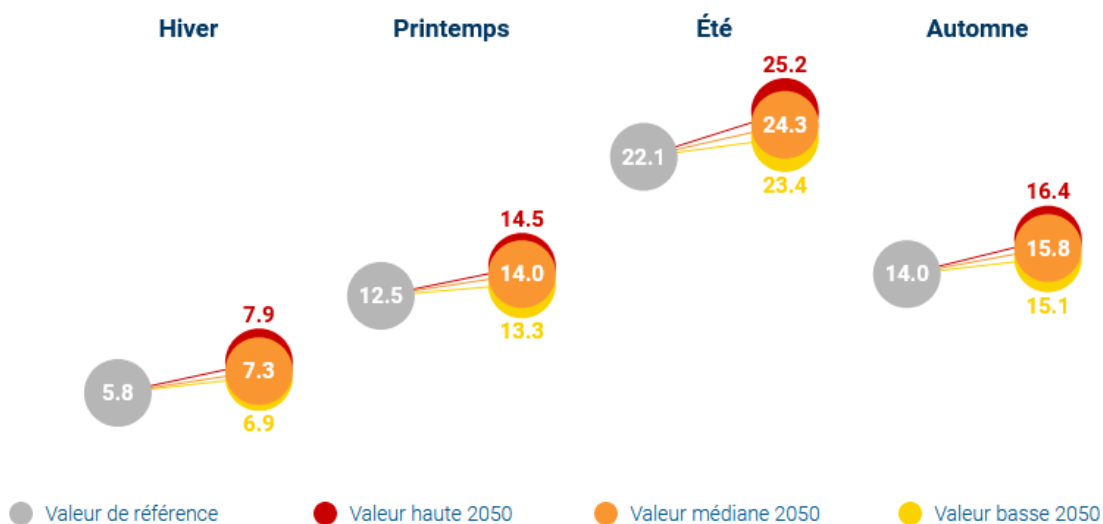
• Le changement climatique déjà mesurable en Occitanie grâce aux observations est essentiellement dû aux activités humaines. En particulier, le réchauffement moyen en Occitanie est estimé à environ 1,8 °C entre les périodes 1901-1920 et 2001-2020. Il se traduit notamment par des extrêmes chauds plus fréquents, et des extrêmes froids moins fréquents. Les cumuls annuels de précipitations ont légèrement diminué, mais les pluies extrêmes tendent à devenir plus intenses.

Pour le territoire les températures moyennes actuelles sont 5,8 C° en hiver, 12,5 C° au printemps, 22,1 C° en été et 14 C° en automne.

Voir annexes 4 et 5

Projection climatique 2030-2050-2100

Exemple Saint-Ambroix en 2050



Les divers scénarios en 2100 prévoient des hausses de températures de 4 à 6 C° sur le territoire voir annexe 6 pages 14/15/16 et annexe 7

<https://www.medecc.org/medecc-reports/climate-and-environmental-change-in-the-mediterranean-basin-current-situation-and-risks-for-the-future-1st-mediterranean-assessment-report/>

1.B.3. RISQUES À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Risques technologiques

Barrage de Sénéchas

Construit de 1973 à 1976, sur la rivière la Cèze et son affluent l'Homol, il sert à protéger en particulier les villes en aval de celui-ci des inondations provoquées par les épisodes cévenols, la crue de 1958 ayant fait de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts avec ponts emportés et maisons détruites.

Le barrage fait 120 mètres de long, 62 mètres de hauteur² et 15 mètres d'épaisseur. Il retient en moyenne 3 millions de m³ d'eau, et sa retenue maximale est de 16 millions de m³.

3 zones de sécurité:

- la zone de sécurité immédiate (ou " zone du quart d'heure "), que la population doit évacuer dès l'alerte donnée, la submersion pouvant survenir dans un délai inférieur à quinze minutes ;
- la zone d'alerte I, où la population dispose de plus de quinze minutes pour son évacuation ;
- la zone d'alerte II, où la submersion est moins importante.

Voir Annexe 8

<https://www.barrages-cfbr.eu/Documentations-sur-la-gestion-des-risques-liee-aux-barrages.html>

Risque Seveso Salindres

« L'usine de Salindres classée Seveso porte une grande attention à la sécurité, avec des audits réguliers. L'engagement Développement Durable du site est fort, notamment en matière de réduction de l'impact environnemental. Des investissements réguliers sont effectués pour un traitement plus efficace des effluents de la plate-forme de Salindres ou pour la réduction des émissions dans l'air. »

<https://www.solvay.fr/implantations/salindres>

Risques miniers

Diverses dispositions législatives rendent l'État garant des dommages causés par l'activité de l'exploitant lorsque celui-ci est défaillant ou disparaît, et lui confient la responsabilité des installations et équipements nécessaires à la prévention et à la sécurité. Les fonctions opérationnelles ont été attribuées au BRGM qui a créé un département dédié à cet effet, le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM).

Voir annexe 9 et <https://dpsm.brgm.fr/page/presentation-dpsm>

Risques ruisseaux couverts

Le risque d'effondrement est caractérisé par les risques liés aux anciens ouvrages hydraulique issus

de l'exploitation minière du type ruisseau couvert.

Voir annexe 9 et [https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Comite-de-pilotage-du-SIVU-des-ruisseaux-couverts-pour-l-activite-miniere-en-Cevennes/\(theme\)/2](https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Comite-de-pilotage-du-SIVU-des-ruisseaux-couverts-pour-l-activite-miniere-en-Cevennes/(theme)/2)

Risques transport matière dangereuse

12 000 communes sont exposées au transport de matières dangereuses transitant sur le territoire français par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale ou par canalisation. Notre territoire est donc exposé à deux de ces moyens de transports : la voie routière et le ferroviaire (ligne Alès Bessèges)

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/risques/article/les-transports-de-matieres-dangereuses>

Risques atomique (Pierrelatte, site de Marcoule à Chusclan)

La distance territoire - site nucléaire le plus proche est de 30 Km, même si le risque est faible, il existe. Deux questions : prévention et accueil de réfugiés.

Risques climatiques

Le changement climatique devrait accentuer la fréquence des aléas sécheresse, canicule et inondations. Par ailleurs, ces derniers peuvent entraîner des conséquences sur l'approvisionnement en eau potable, sur les rendements agricoles, le risque de feu de forêt et le risque de gonflement des argiles (impacts sur le bâti notamment). Des incertitudes demeurent sur les potentiels impacts du changement climatique sur les tempêtes et les orages. Enfin, bien que le nombre de jour de gel et de neige devrait diminuer en moyenne, des événements extrêmes ponctuels ne sont pas exclus (grand froid, fortes chutes de neige), avec de possibles impacts sur l'agriculture notamment.

Canicules

Les canicules sont amenées à devenir plus fréquentes et plus longues. Par exemple, les canicules de l'été 2019 avaient une probabilité d'occurrences de 2% en 2019. D'ici la fin du siècle, la probabilité d'occurrence d'une canicule similaire pourrait être de 50% chaque année.

Voir Annexe 10, 11

Sécheresse

Sur le bassin de la Cèze, la période estivale est la plus tendue pour la ressource en eau car elle est alors faible par rapport aux besoins humains : agriculture, eau potable, tourisme, industrie et prélèvements particuliers.

Le déficit total sur le bassin atteint 1,29 millions de m³ par an entre juin et septembre.

<https://abceze.fr/une-ressource-en-deficit/>

voir annexe 7 pages 16-17-18

Voir annexes 12

Risques inondations

Sur le bassin de la Cèze, 122 crues historiques ont été répertoriées et décrites entre 1295 et 2020. Les crues majeures sont celles de 1772, 1815, 1958 et 2002.

A l'échelle du bassin versant, la crue de 1958 est l'une des plus importantes connues, faisant 38 victimes. La crue de 2002 a été d'une ampleur supérieure à celle de 1958 à l'aval de Tharaux.

<https://abceze.fr/les-crues-et-le-risque/>

<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Tempête

La tempête correspond à un événement météorologique violent. Elle est caractérisée par des vents forts, souvent accompagnés de précipitations intenses. Un tel événement est survenu entre le 06/11/1982 et le 10/11/1982 sur le territoire . Reconnu catastrophe naturelle depuis le 18/11/1982

<https://plu-cadastre.fr/>

voir annexe 10

Neige/verglas et grand froid

Même si le changement climatique prévoit des hausses de températures en hivers, il est toujours envisageable que des événements extrêmes puissent se produire.

Voir annexe 10

Risques feux

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

Voir annexe 13

<https://www.onf.fr/>

Risques Sismiques

Le territoire de Cèze Cévennes est situé sur une zone de niveau 3 de sismicité modérée, néanmoins un séisme de magnitude 4 a eu lieu en 2011 à Barjac.

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/zones-de-sismicite#!>

Risque effondrement de terrain

Il faut prendre en considération 4 types de risques

En effet, les mouvements de terrain peuvent faire suite à des mouvements lents, comme les tassements et affaissements du sol, à des **glissements de terrain** le long d'une pente, ou encore à des coulées boueuses ou à un « **retrait-gonflement** » des argiles. Ils peuvent aussi être dus à des mouvements plus rapides : **effondrement d'une cavité** souterraine naturelle, ou artificielle si un lien est établi avec une carrière ou un ouvrage souterrain. Ils peuvent aussi résulter de **chutes et d'éboulements de pierres**, ou de coulées boueuses et torrentielles.

Voir annexe 14 et <https://www.ecologie.gouv.fr/mouvements-terrain>

Risques terroriste

La France définit le terrorisme, dans son *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013*, comme des actions auxquelles « ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. » Par ailleurs, le *Livre blanc* précise que le terrorisme « [frappe] sans discernement des civils [et que] la violence [qu'il déploie] vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Le plan vigipirate est toujours en place.

La Communauté de Communes De Cèze Cévennes est tout aussi exposée que l'ensemble du territoire français. Elle n'accueille néanmoins pas d'enjeux stratégiques nationaux. Toutefois, elle n'en est pas à l'abri. Il se peut par ailleurs qu'un ou plusieurs des risques ici répertoriés viennent à servir un dessein terroriste. Il est donc primordial d'aborder cette thématique dans les solutions à développer pour toute crise

voir <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-terrorisme> et <https://www.gouvernement.fr/vigipirate> et <https://demarchesadministratives.fr/demarches/consignes-de-securite-du-plan-vigipirate-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees>

Risque Cyber

Une cyberattaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les « smartphones » ou les tablettes. Il existe quatre types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

Le risque Cyber est aujourd'hui un risque qui ne doit pas être négligé, dans une société prônant de plus en plus le *cloud computing*, la « ville intelligente », le « B.I.M. » les objets communicants, l'environnement domotisé, les véhicules autonomes. Il y a 50 ans, ce risque n'existait pas ; il y a 30 ans, il commençait à se développer, ... Aujourd'hui, il est présent et les (r)évolutions technologiques et sociétales en cours vont encore l'accentuer

Voir : <https://www.gouvernement.fr/risques/risques-cyber>

Risque Sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations humaines et animales.

Epizooties, épidémies, pandémies, ... concernent directement la sécurité des concitoyens. Au sortir de la crise du covid 19, il apparaît capital de prendre en considération ces risques non seulement en considérant leurs effets propres mais également de leur mode de propagation lié aux modes de déplacements sociaux (tourisme, voyage d'affaires,...)

Par ailleurs, il est à noter que certains risques sanitaires sont accentués par les changements climatiques voir même en résultent. Voir annexe 4 page 6 et annexe 11

1.B.4. DEMANDES SPÉCIFIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Volonté d'anticipation

Comme mentionné précédemment, tous les risques ne provoquent pas nécessairement une situation de crise, étant donné que cette dernière est caractérisée par sa soudaineté et sa gravité.

Il est toutefois apparu crucial aux élus que lors de l'élaboration de ce plan de sauvegarde prendre en considérations des domaines qui pourraient impacter profondément la population notamment en raison de sa vulnérabilité économique ou sociale était nécessaire.

D'une part, ces domaines, l'approvisionnement énergétique et la sécurité alimentaire, même s'ils ne semblent pas être directement le cœur d'une crise subite, peuvent découler d'une crise précédente (effet domino mentionné)

D'autres, étant donné, ces deux domaines peuvent être largement anticipés ; il est donc possible de réduire toute vulnérabilité ou partie faisant en sorte d'augmenter la résilience à leurs conséquences, voire même d'empêcher leur apparition. C'est la raison pour laquelle une attention toute particulière sera à produire sur ces deux points.

Approvisionnement énergétique

Le territoire est dépendant pour son approvisionnement énergétique. 14 % de l'énergie consommée est produite sur le territoire, 86% est importée. Les risques sont donc importants en cas de rupture d'approvisionnement, d'immobilisation de l'activité économique, d'arrêt des moyens de transports, de risques sanitaires en hiver et en été...

Il est donc sensé de réfléchir à des solutions locales et alternatives pour maintenir l'activité du territoire, à la fois économique, sociale et les services publics.

Voir annexe 4 pages 8-9, annexe 6 , annexe pages 18-23 annexe 15 et annexe 16

Sécurité Alimentaire

A l'échelle du territoire plus de 90% des produits agricoles locaux sont exportés, et dans le même temps plus de 90% de l'alimentation est composée de produits agricoles importés. L'approvisionnement alimentaire est très vulnérable alors que 70 % de la consommation alimentaire passe par des grandes surfaces dont les stocks ne dépassent pas deux jours. En cas d'événement catastrophique majeur (rupture de la chaîne

d'approvisionnement après une cyberattaque, une pandémie, un conflit social enraciné ou une catastrophe naturelle de grande ampleur) rien n'est prévu pour subvenir aux besoins de la population.

Voir annexe 17, annexe 7 pages 18-17, annexe 4 page 8, annexe 18 et annexe 19 pages 7-8-9 et <http://www.ceze-cevennes.fr/f>



PARTIE 2 MISE AU POINT DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE INTER-COMMUNAL

La Communauté de Communes De Cèze Cévennes souhaite se doter d'un plan intercommunal de sauvegarde applicable pour assurer la solidarité et la réponse intercommunale au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise.

La Direction des Opérations de Secours reste assurée par les maires ou les préfets et ne peut, en aucun cas, être transférée à un président de la communauté de Communes De Cèze Cévennes.

Réglementairement parlant, l'EPCI occupe une position particulière du point de vue de la sécurité civile.

Si la volonté première du PICS est d'apporter le soutien de l'intercommunalité à l'ensemble de ses membres par une mise à disposition de moyens et compétences, propres ou transférés par d'autres membres, la Communauté de Communes De Cèze Cévennes souhaite également fédérer l'ensemble des communes autour du sujet de la sécurité civile sur son territoire. Outre le soutien, il s'agit donc :

1. d'élaborer un tronc commun sur le contexte local, les évolutions futures, les risques, et les enjeux présents sur le territoire,... D'une part, l'échelle de l'intercommunale est plus pertinente pour l'approche de certains risques. D'autre part, ce tronc sera la base pour les mises à jour obligatoire des plans communaux de sécurité dans les années qui viennent (cohérence d'ensemble)
2. de mettre en place un "réseau technique":
 - en regroupant des acteurs concernés par le sujet d'un territoire plus vaste pour mutualiser les réflexions et en faisant en sorte que toutes les communes partagent leurs expériences, leurs difficultés, leurs outils...
 - en mettant à disposition des experts et/ou personnes compétentes selon les divers sujets abordés
3. d'élargir aux autres domaines évoqués dans la première partie « *Enjeux et contexte* »

Le présent cahier des charges concerne donc l'élaboration du PICS. Ce doit être un document simple et opérationnel, élaboré en concertation avec la Communauté de Communes conformément à la méthodologie préconisée par le Ministère de l'Intérieur et répondant aux spécifications techniques reprises dans le présent document.

La communauté de communes De Cèze-Cévennes attend du cabinet conseil les missions suivantes

1. *Appui méthodologique à la mise en place de l'organisation et du suivi du projet*
2. *Assistance à la mise en place de la structure et de la logistique de crise reprenant :*
 1. L'organisation de la cellule de crise
 2. Les modalités d'appui à toutes les communes membres
 3. Les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile

3. Production d'un document permettant d'appréhender les risques identifiés qui comprendra :
 1. Une compilation des risques identifiés
 2. Une compilation des enjeux recensés
 3. les investissements à envisager

4. La production d'un plan opérationnel de sauvegarde comprenant
 1. La procédure générale d'urgence
 2. Les dispositions pour assurer la continuité d'activité sur le territoire en cas de crise
 3. Toute disposition spécifique identifiée lors de la phase étude pouvant être prise pour faire face aux conséquences prévisibles recensées
 4. une boîte à outils comprenant :
 - Un tableau de bord
 - Un annuaire de crise
 - Une compilation de cartographie du territoire
 - Un inventaire des moyens
 - ceux mutualisés par toutes les communes membres,
 - ceux propres à l'EPCI
 - ceux pouvant être fournis par toute autre personne
 - Un recensement des ressources
 - Des fiches réflexes
 - Des fiches prêtes à l'emploi

5. *La mise en place d'une méthodologie d'évaluation du plan de sauvegarde*
6. *La production d'un document de communication à destination de la population*

Afin de parvenir à cette prestation, le travail sera réalisé par phases successives

2.A. ORGANISATION DE LA PHASE ÉTUDE

Référent intercommunalité

Un conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile est désigné au sein de l'intercommunalité.

Il aura pour mission:

1. d'être le référent du cabinet conseil. C'est à lui que les documents seront adressés
2. de proposer des comités techniques au comité de pilotage, en fonction des étapes du PICS.
3. De participer et d'animer les réunions des comités techniques
4. de faire remonter les indications des comités techniques vers le cabinet conseil
5. de participer et d'animer les réunions du comité de pilotage
6. de faire remonter les décisions du comité de pilotage vers le cabinet conseil

Comité de pilotage

Le comité de pilotage a un rôle prépondérant dans le projet. C'est la structure décisionnelle. Il sera composé du référent intercommunal et d'un conseiller communal de chaque mairie chargé de la sécurité.

son rôle est

1. d'assurer les choix stratégiques
2. de transmettre toutes les informations utiles au référent intercommunal
3. d'avaliser ou non la composition des comités techniques sur lesquels ce comité s'appuiera
4. de valider les étapes essentielles
5. de surveiller le bon déroulement du projet
6. de faire remonter les informations vers conseil communal
7. de valider les investissements nécessaires

Comités techniques

Afin de permettre au comité de pilotage de prendre des décisions éclairées, des comités techniques seront mis en place tout au long de la phase étude. Ils seront proposés par le référent intercommunal au comité de pilotage. Le cabinet conseil indiquera au conseiller communautaire les acteurs qu'il serait bon d'intégrer selon la phase de travail. Le comité de pilotage devra avaliser les prestataires envisagés.

A la demande du référent intercommunal, les membres des comités techniques sont sollicités afin d'analyser les documents transmis par le cabinet conseil. Leur rôle est de donner un avis critique sur ces derniers

Les membres établissent un rapport qui sera transmis au référent intercommunal qui fera remonter celui-ci auprès du cabinet conseil ou directement au comité de pilotage

Organisation du travail

L'élaboration du plan de sauvegarde intercommunal peut se décliner en 6 phases

successives, qui sont clairement identifiées au *chapitre II B. Phases successives*

Chaque phase reprend les prestations souhaitées et les documents à fournir par le cabinet conseil.

Ce dernier transmet ses documents selon l'avancement de ses études au référent intercommunal qui les soumet à l'avis des comités techniques. Des ajustements et des éclaircissements peuvent être demandés avant présentation au comité de pilotage.

Un tableau récapitulatif reprenant les différentes phases, les documents à produire ainsi que la durée envisagée pour la réalisation de chacune d'entre elle est réalisé au point suivant

Selon les besoins et/ou les constatations, des modifications peuvent être proposées par n'importe quel acteur à cette découpe. Un avenant sera alors rédigé par le cabinet conseil et devra être validé par le comité de pilotage. L'avenant indiquera a minima les nouvelles prestations, l'impact sur le calendrier de mise en place du plan de sauvegarde ainsi que l'incidence financière

2.B. PHASES SUCCESSIVES

Phase 1 Analyse des risques en présence

Objectif de la phase

L'objectif de cette phase est de donner aux décideurs un aperçu d'ensemble des risques présents, de leur évolution dans le temps et des enjeux sur le territoire de Cèze-Cévennes avec une estimation de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité

Éléments de mission

- **Etape 1. Collecte de données**

- A. Collecte**

Il s'agit de collecter les études qui ont été menées et réalisées sur la communauté de communes Cèze-Cévennes ou sur une partie de ce territoire.

Cela comprend, de manière non exhaustive

- Collectes des plans communaux de sauvegarde et Dicrim
- Collecte des Plans de préventions existants
 - PPRi plan de prévention des risques d'inondation
 - DECI défense extérieure contre l'incendie
 - SDACR du Gard schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
 - PAC feu Porté à connaissance feu
- Collecte des plans de sauvegarde intercommunaux des EPCI voisins

Le cabinet conseil veillera à compléter de manière exhaustive cette liste et à collecter les différents documents qui seront mis à disposition de la collectivité.

- B. Analyse des données collectées**

Commune	PCS	Commune	PCS
ALLEGRE-LES-FUMADES	2025	RIVIERES	
BARJAC	2026	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2025
BESSEGES	2026	ROCHEGUDE	
BORDEZAC	2027	SAINT-AMBROIX	2026
COURRY		SAINT-BRES	2027
GAGNIERES		SAINT-DENIS	
MEJANNES-LE-CLAP		SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	2025
MEYRANNES	2027	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPLOS	
MOLIERES-SUR-CEZE	2027	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	???
NAVACELLES		SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	
PEYREMALE		THARAUX	
POTELIERES			

à jour jusqu'...	202...
pas à jour	
à jour jusqu'en 2023	

Etat des mises à jour des Plans Communaux

L'analyse des données collectées devrait permettre la compréhension du territoire.

Toutefois, le cabinet conseil va se retrouver confronté plusieurs problématiques.

Premièrement, les plans communaux de sauvegarde ne sont pas tous à jour.

On voit ainsi, sur le tableau ci-contre que plus de la moitié des PCS ne sont

pas à jour ou sont en passe de ne plus l'être.

Sans compter que, même s'ils sont à jour, ils ne sont pas harmonisés et certaines indications peuvent manquer

A noter également qu'en cas de modification d'un PCS, c'est tout le PICS qui doit être mis à jour

Il faut enfin ajouter qu'à la demande de l'intercommunalité, des domaines nouveaux sont intégrés afin de faire face aux évolutions de la société.

Il est évident que l'étude de ces nouveaux enjeux est pris en charge par la communauté de Communes. Par contre, la mise à jour ou les carences dans les PCS existants restent à charge de chaque mairie.

A ce stade le cabinet conseil a pour mission :

1. de déterminer ce qui doit figurer dans un PCS conventionnel et de qui est une demande supplémentaire de l'EPCI
2. de recenser les plans communaux non à jour ou présentant des manquements
3. de solliciter les communes concernées pour qu'ils se mettent à jour dans un délai fixé. Le cabinet conseil pourra éventuellement leur transmettre une proposition d'accompagnement (qui ne se trouve pas dans la prestation PICS)

• Etape 2 Nouveaux Domaines

A. Contexte

La collecte des données de l'étape précédente permet d'avoir une approche du territoire mais il est demandé à ce stade au cabinet conseil d'approfondir vraiment ce point pour pouvoir apporter la réponse la plus pertinente aux problématiques diverses

Environnement existant

Il est demandé au cabinet conseil d'étudier l'environnement physique, économique, social existant sur la communauté de communes et d'en faire une synthèse

Changements climatiques

Il est nécessaire de prendre en compte les effets du changement climatique sur le

moyen et long terme. En effet, plusieurs rapports et études indiquent que les aléas devraient être impactés par le changement climatique (aléa inondations (par ruissellement et/ou crues), sécheresse et canicule notamment), tout changement de nature et/ou d'intensité de ces aléas pouvant amener à une gestion de crise différente de celle pour laquelle le changement climatique n'aurait pas été pris en compte. Il est proposé sur le bureau d'étude d'investiguer particulièrement les impacts possibles sous scénarios SSP2-4.5 (scénario médian) et SSP3-7.0 qui semblent être les plus probables. Ces scénarios et leurs possibles impacts sont détaillés dans les derniers rapports du GIEC. Pour étudier les impacts de façon plus régionale, le Cahier Régional Occitanie sur les Changements Climatiques (CROCC) constitue une très bonne base de travail. Enfin, un outils tel que "Climadiag commune" permet de chiffrer de façon simple et rapide les changements climatiques à venir à l'échelle d'une commune.

B. Nouveaux enjeux

Le cabinet conseil évaluera les risques émergents, aussi bien au niveau aléa que vulnérabilité et enjeux

A priori, il devrait prendre en compte notamment les risques suivants

- Risque terroriste
- Risque Cyber
- Risque sanitaire
- Canicule
- Sécheresse
- Sécurité alimentaire
- Approvisionnement énergétique

• Etape 3 Synthèse des risques présents sur le territoire

Le cabinet conseil établira un document qui permet d'avoir une vision globale des risques, aléas et vulnérabilité sur le territoire

Ce document reprendra notamment :

- risques identifiés
- les aléas identifiés et leur cartographie éventuelle
- le risque d'occurrence (rare, séculier, décennal, annuel, pluriannuel,...)
- leur périodicité (saisonnalité)
- le enjeux divers concernés et leur cartographie

Documents à fournir

Les documents attendus en fin de phase prospection sont

1. Une vue synthétique du contexte physique, économique, social et climatique
2. Un recensement des risques identifiés sur chaque commune membre ainsi qu'à l'échelle intercommunale.
3. Un recensement des enjeux

Phase 2 Analyse des moyens de prévision, de prévention, de protection

Objectif de la phase

L'objectif de cette phase est de donner aux décideurs un aperçu d'ensemble des moyens présents sur le territoire de Cèze-Cévennes et des investissements à prévoir afin de garantir la sécurité sur celui-ci, en corrélation avec les risques identifiés lors de la phase précédente (probabilité d'occurrence, gravité,...)

Éléments de mission

Etape 1 Compilation de données

Le cabinet conseil compulsera , à partir des données collectées en phase 1, les moyens présents sur le territoire. Il s'agit de faire une liste exhaustive de tous les éléments en place ; elle comprendra:

- Les infrastructures existantes
- Les services existants
- Les moyens de communication existants
- Les moyens humains répertoriés
- Les moyens matériels répertoriés
- Tout autre élément permettant la prévision, la prévention ou la protection des personnes

Etape 2 Procédure d'évaluation

Le cabinet conseil a ici pour mission d'élaborer des procédures d'évaluation des moyens répertoriés. En effet, pour être opérationnel, il convient de savoir quelle est la capacité de chaque moyen et leur état d'entretien, de préparation. C'est une étape importante aujourd'hui mais qui devra être pérennisée afin de procéder à une vérification périodique permettant de garantir un Plan de Sauvegarde intercommunal à jour.

Le cabinet conseil établit la procédure d'évaluation mais n'a pas en charge l'évaluation proprement dite. Cette évaluation sera soit à charge des mairies concernées, soit de l'E.P.C.I.

Etape 3 Préconisations

A. Constat des carences

Le cabinet conseil constatera les carences dans les moyens présents tant au

niveau communal, qu'intercommunal, voire départemental.

Il dressera à nouveau une liste la plus exhaustive possible des moyens à mettre en place en considération notamment des technicités et des technologies actuelles. Cette liste comprendra :

- Les infrastructures à envisager
- Les services à envisager
- Les moyens de communication à développer
- Les moyens humains à répertorier
- Les moyens matériels à répertorier
- Tout autre élément permettant la prévision, la prévention ou la protection des personnes qui n'est pas encore présent sur le territoire

B. Étude des investissements

Le cabinet conseil aura pour mission de donner une évaluation chiffrée des investissements.

Ces investissements seront classés au minimum en quatre types

1. Les investissements impératifs : ce sont les investissements qui doivent être réalisés pour avoir un plan de sauvegarde opérationnel (*un système d'alerte de la population par exemple s'il fait défaut*) Ce sont principalement des investissements qui assurent la protection des personnes
2. Les investissements prioritaires : Ils ne sont pas impératifs mais sont essentiels pour réduire la vulnérabilité du territoire face à un ou plusieurs phénomènes
3. Les investissements recommandés :Ceux-ci regroupent notamment les investissements qui amélioreront sensiblement la qualité des services
4. les investissements optionnels

Lors de l'analyse des investissements, il convient de clairement identifier l'investissement, le ou les crises concernées et le budget estimatif d'acquisition et de fonctionnement.

Il est à noter que les investissements concernent aussi bien des dispositifs matériels que des études de faisabilité, des recensements complémentaires,...

Documents à fournir

Les documents attendus en fin de phase évaluation des moyens sont

1. Un relevé détaillé des moyens existants
2. Un protocole d'évaluation des moyens
3. Un relevé des investissements à envisager

Phase 3 Structure et Logistique

Objectif de la phase

L'objectif de cette phase est de structurer les cellules de crise et d'organiser/ mettre au point les procédures.

Il faut répondre aux questions Qui ? Où ? Quand ? Comment ?

C'est lors de cette phase que le cabinet conseil doit proposer une organisation de crise tant au niveau structure que logistique.

Élément de mission

Niveau 1 Structure et organisation

A. Cellule Poste de commandement intercommunal

La mise en place d'une cellule de crise, sous la forme d'un poste de coordination intercommunal, est indispensable pour faire face à un événement majeur. Sa mission est de centraliser en un même lieu l'ensemble des informations relatives à la gestion de crise.

Infrastructure du Poste de commandement

Le poste de commandement doit avoir des locaux identifiés qui répondent aux différentes exigences imposées par les crises, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de communication, d'indépendance énergétique,... C'est un lieu stratégique qui centralisera tous les outils développés pour la gestion de crise. (Il semble qu'à l'exception de certains risques dont le terrorisme, un lieu sécurisé soit préférable à une mise en réseau)

Le cabinet conseil aura pour mission de définir les paramètres à prendre en compte pour le choix du lieu. (taille, fonction, accessibilité, communication,... Il accompagnera l'EPCI dans le choix final de la localisation.

Organisation de la cellule poste de commandement intercommunal

La communauté de communes attend du cabinet conseil qu'il détermine précisément l'organisation de cette cellule. Il convient ici de répondre aux questions qui fait quoi ? Et comment ? Qui compose le poste de commandement ? Combien de membres ? Y a-t-il des membres permanents et des membres attachés aux types de crises ou à leur situation ? Comment sont-ils choisis et pour quelle durée ? Quels sont les rôles identifiés et hiérarchisés ? Comment sont prises les décisions, unanimité ou décision d'un seul gestionnaire de crise ?

Le rôle du cabinet conseil est d'établir cette organisation en incluant toute suggestion pertinente

B. Cellules de terrain

Poste de commandement communal

Les cellules de terrain seront à priori les postes de commandement communaux issus des PCS.

A ce stade, il est demandé au cabinet conseil de vérifier l'adéquation entre ses propositions et les postes de commandement communaux en place

Réserve de sécurité civile

La loi autorise les communes et les EPCI à mettre en place des réserves de sécurité civile. La mise en place d'une telle réserve paraît essentielle pour faire fonctionner les plans de sauvegarde. Ces réserves de sécurité civile peuvent être communale ou intercommunale mais il semble opportun que celles-ci soient « confondues ». Toutefois il convient dès lors de déterminer le rôle et les prérogatives de chacun

Le cabinet conseil aura en charge de clairement définir les fonctions de la réserve de sécurité civile, les modalités de mise en place, le rôle et les prérogatives des différents acteurs.

C. Réseaux logistiques

Il est rappelé que le poste de commandement est un maillon dans une chaîne opérationnelle. Il convient à ce stade de vérifier l'adéquation des solutions proposées avec les réseaux logistiques en place. Il conviendra notamment de prendre en considération :

- les plans ORSEC départementaux (Gard Ardèche) et leur centre opérationnel
- les plans ORSEC de Zone et leur centre opérationnel
- les PICS voisins et leur postes de commandement.

D. Modalités diverses

Afin que cette organisation fonctionne, il semble impératif de déterminer par convention les différentes modalités de mise en œuvre, notamment :

1. les modalités d'appui à toutes les communes membres
2. les modalités de réquisition de matériel
3. les modalités de mobilisation du personnel
4. les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile
5. les modalités de financement

La mission du cabinet conseil est de recenser de manière exhaustive les diverses modalités à mettre en œuvre et de proposer un type de convention à la communauté de Communes

Niveau 2 Procédure générale d'urgence

Comme évoqué précédemment, une crise a trois phases successives : la pré-crise, la phase critique et la phase retour à la normale. Il a par ailleurs été spécifié que le déclenchement du plan de sauvegarde se fait à la demande des maires ou, pour certaines parties, du président de la communauté de Communes.

Il convient à ce stade que le cabinet conseil détermine les procédures eu égard aux différentes phases de la crise

A. Phase d'éveil

Il convient d'identifier en amont du déclenchement du plan de sauvegarde les modalités de mise en éveil. En effet, il convient dans la mesure du possible qu'un mode

vigilance soit activé dès les prémices d'une crise. On peut par exemple penser aux alertes météo existantes qui doivent induire une prise de conscience d'une potentielle crise. Pour être prêt à réagir, l'anticipation est capitale. Il faut notamment déterminer le traitement de toute information en amont de la crise de l'alerte à la diffusion à la population

B. Phase critique

Procédure générale

Lors de la phase critique, il convient de préciser la procédure à adopter. Cette procédure sera formalisée sur une fiche réflexe incontournable que l'on retrouvera dans la boîte à outils (voir phase Élaboration des outils)

Il convient de déterminer les procédures générales, qui est présent, les actions à accomplir par chacun.

Il semble intéressant d'envisager plusieurs procédures selon « l'importance » de la crise. Par exemple, une petite crise qui ne concerne qu'une mairie dépassée par un événement ; une crise majeure qui concerne toutes les mairies de la Communauté de Communes ; une crise départementale, voire nationale.

Continuité d'activité

L'organisation et la planification de la continuité d'activité relevant de la compétence de l'EPCI sont des obligations réglementaires dans le cadre de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde. Il est donc impératif d'établir les procédures permettant le maintien de l'activité

C. Phase de retour à la normale

Mise en veille

Il importe de déterminer quand se termine les procédures de crises. Il est rappelé qu'un effet domino existe et que cet effet peut être différé dans le temps. Il doit donc y avoir une phase de mise en veille qui doit être organisée.

Rétablissement des équipements et missions

Le rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de l'EPCI est une obligation réglementaire dans le cadre de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde. Il est donc impératif d'établir les procédures permettant à la communauté de Communes de réagir dans les meilleurs délais

Retour d'expérience

Toute crise fera l'objet d'un retour d'expérience. Celui-ci sera élaboré avec la participation de tous les acteurs intervenus ainsi qu'un échantillon représentatif de la population

Le cabinet conseil établira les procédures à suivre pour chaque phase depuis le déclenchement à la mise en veille.

Documents à fournir

Les documents attendus en fin de phase logistique sont

1. Un document décrivant précisément l'organisation générale de la structure à mettre en place
2. Un document décrivant précisément le déroulement des procédures eu égard au phasage de crise

Phase 4 Élaboration des outils

Objectif de la phase

L'objectif de cette phase est de mettre au point tous les outils nécessaires à la gestion de crise. En phase critique, le temps est compté et tout ce qui a été anticipé est essentiel pour assurer une gestion optimale.

Éléments de mission

Il s'agit pour le cabinet conseil de formaliser les outils nécessaires à la gestion de crise. Il assurera la mise en forme des éléments recueillis ou décidés lors des phases précédentes afin d'avoir un outils opérationnel.

En plus de l'annuaire de crise et de l'inventaire des moyens clairement stipulé à l'article R. 731-5 du code de sécurité, le cabinet conseil élaborera tout outil qu'il jugera nécessaire à une bonne gestion de crise.

La Communauté de Communes de Cèze Cévennes souhaite notamment que les outils suivant soit élaborés :

Tableau de bord

Le tableau de bord est un élément clef qui doit être élaboré afin d'avoir une vision synoptique de la crise en cours. Il reprend notamment sa localisation, les éléments stratégiques impactés, les actions réalisées, les actions en cours, la projection de l'évolution de crise,...

Le cabinet conseil élaborera un tableau de bord type

Fiches réflexes

Les fiches réflexes sont essentielles à la phase d'intervention. Elles visent à guider, aider et assister les personnes chargées de décliner des actions. Elles constituent des orientations à suivre et à adapter selon la situation. Dans des situations de stress et d'urgence, elles permettent d'avoir une ligne directrice à laquelle se rattacher. Elles peuvent également permettre de formaliser la réalisation de certaines actions spécifiques.

Elles seront élaborées par le cabinet conseil sur base de son analyse .

Cette fiche doit suivre quelques grandes règles :

- être très simple et courte,

- être la plus claire possible,
- expliquer “comment faire pratiquement”.

Pour ce qui concerne la simplicité, il est conseillé d’avoir recours à l’illustration : schéma, photo, tableau... Tous ces outils doivent permettre à l’utilisateur de comprendre ce qu’il doit faire en un temps record.

Fiches fonctions

Lors de la phase 3 « structure et logistique », le cabinet conseil aura identifié des fonctions à remplir. Il convient d’avoir des fiches synthétiques permettant de rappeler à chacun son rôle, ses prérogatives, ses missions,...

Fiches aide à la décision

Ces fiches sont établies pour aider à la décision. En situation de stress, et face à un événement non prévu, il est impératif de fixer une méthodologie de prise de décision ; faut-il évacuer ?, faut-il confiner ?... Énormément de question peuvent se poser et une réponse doit pouvoir de façon rationalisée être apportée rapidement.

Fiches scénario pré-établi

Les principaux scénarios de crise peuvent être établis en s'appuyant sur le retour d'expérience et sur les actions à mener en cas d'un événement spécifiquement identifié

De manière non exhaustive, les fiches scénarios peuvent traiter des problématiques suivantes

- Incendie
- Inondation
- canicule
- sécheresse
- Séismes
- [...]

Ces fiches renverront presque obligatoirement vers les fiches actions décrites ci-après

Fiches actions

Ces fiches ne renvoient pas à un scénario préétabli mais plutôt à des actions qui peuvent être communes à divers scénario.

Elles peuvent notamment se retrouver sur les fiches suivantes :

- fiche mutualisation des moyens des services techniques
- fiche mobilisation de la réserve intercommunale de sauvegarde
- fiche collecte des déchets
- fiche hébergement d'urgence

- fiche communication avec la population
- fiche communication avec les médias
- fiche organisation de la cellule de crise
- fiche contact des administrations diverses
- fiche main courante
- fiche modalités d'ouverture d'une salle de relogement :
 - où trouver les clés, le code de l'alarme,
 - comment activer le chauffage ...,

Cartographie

Les cartes doivent permettre aux intervenants de disposer d'une vision d'ensemble du phénomène pour l'opération, des zones d'intervention, des éléments sensibles

Il convient de pouvoir croiser simplement le phénomène en cours et les enjeux. L'échelle est laissée à l'appréciation du prestataire. Néanmoins cette cartographie doit être suffisamment précise et explicite pour ensuite aider à déterminer et conduire les actions des plans d'intervention. .

Les cartographies possibles seront tributaires de l'analyse effectuée par le cabinet conseil ; elles peuvent reprendre les cartographies suivantes (liste non exhaustive) :

- cartographie des zones d'aléa
- cartographie des enjeux matériels
- cartographie des enjeux humains
- cartographie des moyens humains
- cartographie des moyens matériels
- cartographie des zones de refuge
- cartographie des sites vulnérables

Annuaire de crise

Un annuaire de crise, exhaustif et à jour, est indispensable pendant toute situation de crise. Il permet de facilement contacter et échanger avec les parties prenantes. Afin de garantir son efficacité, il convient de le mettre à jour au moins une fois par an.

Il doit, a minima, contenir

- les contacts des services internes de l'EPCI,
- des PCC des communes membres,
- des services de l'État (préfecture, police nationale, gendarmerie nationale, DDT),
- des services d'incendies et de secours (SDIS ou BSPP),

- des principaux opérateurs de réseaux (distribution d'électricité, eau potable, assainissement, télécoms)
- ainsi qu'un certain nombre d'acteurs publics et privés du territoire (autres collectivités, établissements publics, entreprises de bâtiments, entreprises de la grande distribution, etc.).

Main courante

La main-courante est un outil indispensable en situation de crise, et par extension dans le PICS. Il s'agit de la mémoire de la cellule de crise, qui recense et horodate l'ensemble des informations reçues et des décisions prises. C'est un outil essentiel pour le suivi de l'événement sur la durée, mais surtout, pour la post-crise et la formalisation d'un retour d'expérience. Pour assurer le suivi de l'événement, et faciliter sa lisibilité, cette main courante peut être complétée par des tableaux de suivi dédiés

Un document type sera élaboré par le cabinet conseil et remis en même temps que le plan intercommunal de sauvegarde

Inventaire des moyens

L'inventaire des moyens permet d'identifier et de facilement mobiliser les moyens humains et matériels de l'intercommunalité ou de ses membres. Il doit lister les personnes mobilisables ainsi que leurs compétences et aptitudes spécifiques, notamment au regard du maniement du matériel et des engins (permis et habilitations spécifiques par exemple). Il doit être complété par une liste la plus exhaustive possible des équipements, véhicules, engins et matériels divers à disposition de l'intercommunalité. Afin d'être opérationnel, cet inventaire doit inclure des informations concrètes relatives à chaque item (lieu de stockage, moyens d'accès, etc.). Il peut être complété par les moyens des personnes publiques et privées présentes sur le territoire

Formulaires, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi

Lors de la gestion de crise, le temps est compté et l'urgence rend difficile la création de certains de ces outils (réglementaires par exemple) Tout élément anticipé est donc le bienvenu ; des formulaires, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi doivent être envisagés.

Le cabinet conseil établira un recensement des formulaires, tableaux, fiches,... qui peuvent s'avérer utile en situation de crise. La formalisation de ces éléments sera par contre à charge des services de la Communauté de Communes ou des Communes elles-même.

Exemples :

- tableaux vierges pour recenser les personnes relogées (nom, âge, particularités médicales...)
- communiqués de presse
- arrêté de réquisition

Documents à fournir

Tableau de bord
Fiches réflexes
Cartographie
Annuaire de crise
Main courante
Inventaire de moyen
Formulaires, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi

Phase 5 Évaluation du Plan Inter-Communal de Sauvegarde

Objectif de la phase

Conformément au décret 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde doivent faire l'objet d'exercices réguliers. Ceux-ci visent à tester le réalisme et la pertinence des plans, à vérifier les procédures, à former les équipes ainsi qu'à évaluer les moyens communaux et intercommunaux.

L'objectif de la phase est de mettre au point les exercices. Le cabinet conseil assistera la Communauté de Communes dans la préparation de ces derniers

Éléments de mission

Différents types d'exercices

Il existent plusieurs types d'exercices: exercices partiels ou généraux.

Pour les exercices partiels, il s'agit de mettre en œuvre une ou quelques parties du PICS en faisant travailler certains des organismes ou des personnes prévus au plan. Il existe une grande variété d'exercices partiels qui peuvent être uniquement limités au poste de commandement ou étendus à des manœuvres de terrain.

Pour les exercices généraux, il s'agit de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs prévus au PICS pour répondre à un événement y compris les moyens prévus sur le terrain et en y associant la population. Il s'agit d'exercices "grandeur nature". Ce sont les plus ambitieux.

Le cabinet conseil assistera la communauté de Communes dans le choix de type d'exercices à mettre en place

Préparer les exercices

Le cabinet conseil assistera la communauté de Communes De Cèze Cévennes lors dans l'élaboration des exercices tests

Il convient notamment de

- fixer les objectifs de l'exercice (savoir ce que l'on veut tester et ses limites):
- établir des exercices test
 - Élaboration de scénario
 - Fixer les modalités d'animation :
- Organiser l'observation
 - Observateur extérieur
 - Feuilles d'observation
- Organiser l'analyse des points forts et points faibles de l'exercice

Réalisation d'exercices partiels

Afin de vérifier l'efficacité du dispositif et de le parfaire avant une communication grand public, divers exercices tests doivent être organisés. Ce seront des exercices partiels dans la mesure où ils n'intègrent pas la population.

Le cabinet conseil assistera la Communauté de Communes dans l'accompagnement des tests partiels.

Retour d'expérience

Les exercices (tout comme les crises) doivent faire l'objet d'un retour d'expérience. Celui-ci est élaboré avec la participation de tous les acteurs associés à l'exercice réalisé ou à la crise; le cabinet conseil contactera les divers intervenants après les exercices réalisés afin de pouvoir préconiser des ajustements ou confirmer les mesures des plans de sauvegarde.

Documents à fournir

1. Présentation des types d'exercices avec leurs objectifs et les intervenants
2. scénarios d'exercices partiels
3. scénario d'exercices généraux
4. Procédure d'évaluation des exercices et/ou des crises
5. Main courante des tests effectués

Phase 6 Plan intercommunal de sauvegarde opérationnel

Objectif de la phase

L'objectif de la phase est de produire le document finalisé après les évaluations de la phase précédente et de communiquer ce plan de sauvegarde à la population.

Éléments de mission

Rédaction finale du plan de sauvegarde inter-communal

Il s'agit d'effectuer la mise en forme des éléments des phases précédentes

Le document devra comprendre à minima

- les modalités d'application du plan intercommunal de sauvegarde (arrêtés communaux,...)
- le rappel des textes réglementaires sur les risques et des plans départementaux de secours applicables
- la structure du plan et de ses annexes,
- un schéma lisible et pertinent de l'organisation intercommunale de crise et sa procédure de mise en place (constitution et fonctionnement),
- un schéma lisible de la chaîne de
- les outils incluant :
 - Tableau de bord
 - Fiches réflexes
 - Cartographie
 - Annuaire de crise
 - Main courante
 - Inventaire de moyen
 - Formulaire, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi
- les procédures de mise à jour

Information de la population :

Il s'agira pour cabinet conseil d'apporter à l'intercommunalité un appui méthodologique pour choisir le contenu et (les) moyen(s) de communication les mieux adaptés (journal, réunions publiques) et d'apporter son concours à la réalisation de cette information en fonction des populations ciblées.

Réalisation d'un exercice général

Afin de permettre un appropriation du plan intercommunal de sauvegarde par les différents acteurs et la population, un exercice grandeur nature sera organisé sur base de scénarios élaborés en phase précédente.

Le cabinet conseil assistera la Communauté de Communes dans l'accompagnement de l'exercice général et sur le retour d'expérience.

Documents à fournir

Plan intercommunal de sauvegarde (sur support physique en ... exemplaires et support dématérialisé)

Campagne d'information de la population

2.C. ÉCHÉANCIER

PHASE	OBJET	DOCUMENTS DEMANDES	ECHÉANCE
1	Analyse des risques en présence	-vue synthétique du contexte physique, économique, social et climatique -recensement des risques identifiés sur chaque commune membre ainsi qu'à l'échelle intercommunale. -recensement des enjeux	septembre 23
2	Analyse des moyens de prévision, de prévention, de protection	-relevé détaillé des moyens existants -protocole d'évaluation des moyens -relevé des investissements à envisager	novembre 23
3	Structure et Logistique	-document décrivant précisément l'organisation générale de la structure à mettre en place -document décrivant précisément le déroulement des procédures eu égard du phasage de crise	janvier 24
4	Élaboration des outils	Tableau de bord Fiches réflexes Cartographie Annuaire de crise Main courante Inventaire de moyen Formulaires, tableaux, arrêtés prêts à l'emploi	mars 24
5	Évaluation du Plan Inter-Communal de Sauvegarde	Présentation des types d'exercices avec leurs objectifs et les intervenants scénarios d'exercices partiels scénario d'exercices généraux Procédure d'évaluation des exercices et/ou des crises Main courante des tests effectués	mai 24
6	Plan intercommunal de sauvegarde opérationnel	Plan intercommunal de sauvegarde (sur support physique en ... exemplaires et support dématérialisé) Campagne d'information de la population	juillet 24

2.D. MARCHÉ PUBLIC

A charge de la communauté de communes

2.D.1. TYPE DE MARCHÉ

Marché public à procédure adaptée

Budget

Subvention

2.D.2. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

